

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., NICOLAI M., GIUDICELLI PA., CHAMBE A., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : , ORSONI C., ACKER-CESARI V.

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 08

Date de convocation : 02/07/2024

Date d'affichage: 02/07/2024

Objet : Annulation partielle de titre sur exercice antérieur au budget principal.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à l'annulation partielle du titre n°1 de l'exercice 2019.

Il s'agit de régulariser la situation comptable du locataire d'un logement communal qui reste débiteur indûment de 180,00 € dans nos écritures pour le loyer annuel de 2019, dont le titre à été émis pour un montant de 4 200,00 € au lieu de 4 020,00 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de l'annulation partielle du titre n°1 du 23/01/2019 pour un montant de 180,00 €.

Fait et délibéré à Solaro le 08/07/2024

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-212002836-20240708-2024_39-DE